

Délibérations du Comité central de la FMH

Deutsch erschienen in Nr. 38/2001

St. Lors de sa séance du 21 août 2001, le Comité central (CC) a traité, entre autres, les affaires suivantes.

Formation postgraduée et continue

1. Faculté de médecine Université de Fribourg/Hirslanden

Le Groupe Hirslanden envisage de créer une faculté de médecine en collaboration avec l'Université de Fribourg. Avec cette institution, l'Université de Fribourg bénéficierait d'un partenaire solide et le Groupe Hirslanden d'un effet publicitaire certain en devenant hôpital universitaire. L'idée de fonder une faculté de médecine se heurte toutefois à une sérieuse opposition de la part des autres facultés, notamment de celles de Lausanne et de Berne, cela d'autant plus que la concentration des forces dans l'enseignement et la recherche et la réduction du nombre des facultés de médecine ont déjà maintes fois été évoquées. La FMH s'est déjà penchée sur le problème lors des journées de réflexion organisées à l'intention des doyens des facultés de médecine.

Au terme d'un débat nourri où partisans et adversaires se sont largement exprimés, le CC décide de ne pas soutenir ce projet pour les raisons suivantes: tout d'abord, il estime que la planification de la formation médicale doit être réglée au plan national et non cantonal; ensuite, il est d'avis qu'il conviendrait plutôt de renforcer la coopération entre les facultés existantes. Dès lors qu'en Suisse le nombre des étudiants en médecine est suffisant, sinon déjà excédentaire, il ne voit aucune raison de favoriser leur augmentation. Compte tenu de la forte densité médicale, la création d'une nouvelle faculté ne répond à aucune nécessité. Enfin, en comparaison avec l'étranger, la formation des médecins suisses se situe à la pointe.

2. Compendium pour experts en radioprotection médicale

A fin 1995, un groupe de travail mixte de l'OFSP a adopté un catalogue des objectifs et du contenu de la formation des médecins en radioprotection. L'OFSP avait confié à l'Institut pour la formation prégraduée, postgraduée et continue (IAWF) le mandat d'établir ce catalogue. En complément, les membres spécialistes ont été chargés d'établir une liste des principales matières d'examen. Or, celle-ci n'a jamais vu le jour, la majorité des membres du groupe de travail ayant opté pour un compendium. Suite à cela, le représentant de la FMH s'est retiré du groupe de travail. La FMH déplorait notamment la non-prise en compte des objections concernant l'importance donnée à la physique dans la formation postgraduée ainsi que des suggestions ayant trait à la pondération de la matière et à l'inclusion d'un sommaire. Par la suite, l'OFSP a demandé à la FMH de donner son accord de principe au compendium en proposant également de rédiger un avant-propos à cet ouvrage. Le CC a cependant refusé de donner son aval au compendium sous la forme présentée en demandant la prise en compte des propositions faites il y a deux ans et en suggérant à l'OFSP de présenter l'ouvrage aux organisations directement concernées, à savoir aux sociétés suisses de radiologie, de médecine interne, de médecine générale et de pédiatrie ainsi qu'au Collège de médecine de premier recours.

3. Projet «Visite des établissements de formation postgraduée»

L'appréciation de la qualité de la formation par les assistants, les concepts de formation et la visite des établissements de formation postgraduée sont les trois piliers de l'assurance-qualité dans la formation postgraduée selon la Réglementation pour la formation postgraduée (RFP). A côté des visites pilotes, notamment celle de la clinique de gynécologie de l'Hôpital universitaire de Zurich, la FMH a procédé jusqu'ici à 13 visites d'établissements de formation en anesthésiologie, organisées par la société concernée. Dans une seconde phase, à savoir d'ici à fin 2001, il conviendra d'établir les listes (muster-log-books) des disciplines opératoires, des spécialités diagnostico-thérapeutiques et des disciplines psychiatriques. Ensuite, il faudra s'attaquer au problème du flux des données, au recrutement et à la formation des inspecteurs.

Le CC décide de poursuivre ce projet avec l'aide de l'IAWF qui a fait ses preuves dans la phase pilote. Il débloque le crédit de 30 000 francs déjà prévu à cet effet dans le budget du Département de la formation postgraduée et continue. Il émet enfin le souhait que le terme «visite» soit remplacé.